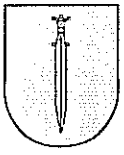

République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Procès - verbal N° 4

Séance ordinaire

du jeudi 11 décembre 2008 à 19 h 00

à

l'Espace Perrier, salle "Les Bourguignonnes"

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2008
3. Budget 2009
4. Motions et propositions
5. Interpellations et questions
6. a) Communications du Conseil communal
   b) Communications du bureau du Conseil général
7. Divers

* * * * *

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, ouvre la séance et souhaite la bienvenue au public, à la presse, ainsi qu'aux conseillers généraux et communaux présents.

1. Appel

Présents : 37	Excusés : 4	Absent : 0	Majorité : 19

Sont excusés : MM. J. Amez-Droz (PLRT), J. de Almeida (ELT), G. Togni (PLRT) et J. Torrecillas (PLRT).

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, rappelle qu'il y a un micro à disposition pour les personnes du CG qui veulent s'exprimer à plus haute voix afin que tout le monde entende bien car la dernière fois certaines personnes se sont plaintes de ne pas tout comprendre.

2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 novembre 2008

La parole n'étant pas demandée, le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2008 est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

3. Budget 2009

Avant de passer la parole au CC, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, décrit la manière dont il va procéder pour le traitement de ce point de l'ordre du jour.

Il passera en premier lieu la parole au CC puis à la commission financière et enfin aux groupes.

Nous procéderons ensuite au passage en revue du budget. La discussion de détail, les remarques, les questions et amendements se feront lors du traitement du cahier 2 (compte de fonctionnement). Les réponses seront apportées par le CC au fur et à mesure de l'analyse poste par poste. Vous aurez tous remarqué qu'il y a 10 postes, allant du poste 0 "Administration" au poste 9 "Finances et impôts". Les personnes désirant intervenir sont priées de lever la main lors de l'annonce de la page du poste concerné par leur intervention.

Comme vous le savez certainement tous, le report de charges sur les communes prévu par l'Etat a été refusé par le Grand Conseil. Notre budget est ainsi passé du rouge au rose. Vous avez reçu ce soir un nouvel arrêté, corrigé sur la base de cette modification.

M. J.-M. Germanier (cc) signale que c'est un euphémisme que de dire qu'il s'agit là du premier budget de la commune de La Tène. C'est un exercice particulier, un exercice périlleux mais un exercice réussi.

Vous avez le cahier qui présente le rapport du CC au CG à l'appui du budget 2009 dans vos papiers. Il va donc simplement tirer l'essentiel de ce qu'il convient de dire comme entrée en matière par rapport à ce budget.

Il s'agit d'un budget de transition vous l'avez lu. Pourquoi un budget de transition ? Simplement parce qu'un certain nombre de synergies ont déjà pu être mises en place au niveau de ce budget comme le regroupement de l'administration sur un seul site, le regroupement du personnel, etc. De transition également parce que pour ces synergies on a fait le maximum pour le budget 2009 mais le CC n'a quand même pas la prétention d'avoir

épuisé toutes les synergies à mettre en place. Elles vont se développer sur un certain nombre d'années.

Il est important de dire que ce budget a été construit depuis la base en tenant compte des vœux et des besoins des services, respectivement des chefs de dicastères. Pour le faire, nous disposions des budgets 2008 et des comptes 2007 des deux communes de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier. A la suite de cela, notre administration a fait un travail assez remarquable, vous le constaterez, en matière de compilation et a surtout voulu donner le maximum de détails, tout d'abord au CC qui lui a ensuite voulu donner le maximum de détails au CG parce qu'il est vrai qu'on connaît bien nos communes mais au final il s'agissait d'être au maximum transparents. Il profite de la tribune qui lui est donnée pour remercier très chaleureusement l'administration du travail formidable qui a été fourni à cette occasion car cela a été un budget difficile à élaborer du point de vue technique. L'année prochaine, ce sera beaucoup plus facile.

Le CC s'est réuni en octobre dernier pour traiter de ce budget et lui a donné un bon coup de rabot par rapport aux premières prévisions. A la fin de l'après-midi, nous avions trouvé plus de 100'000 francs d'économies en le passant en revue poste par poste. C'est vous dire que ce budget a été traité de façon sérieuse par le CC.

A la suite de cela, il restait tout de même un excédent de charges de 732'800 francs. C'est ce que vous aviez dans vos documents avant que cet amendement soit déposé sur vos tables. C'est d'ailleurs ce budget, avec ce montant-là, qui a été soumis à la commission financière pour examen.

Le président du CG lui ôte un petit peu les mots de la bouche mais il est vrai que le Grand Conseil a refusé, et c'est une bonne chose pour notre commune, le report de charges prévu par le Conseil d'Etat, ce qui nous permet d'amender ce budget et de réduire l'excédent de charges de 320'500 francs de façon exacte, ce qui ramène l'excédent de charges de 732'800 à 412'300 francs.

Comparativement à l'objectif de la convention de fusion qui était à 493'000 francs, on a fait un bon pas en avant. Si on veut synthétiser, en parlant en chiffres ronds, la convention de fusion prévoyait un excédent de charges de 500'000 francs et ce qui est à l'examen ce soir représente un excédent de charges de 400'000, ce qui est quand même une amélioration substantielle.

Quelques points de détail tout de même pour vous dire que les salaires obéissent à la politique de l'Etat en la matière et que les impôts ont été appréhendés de façon relativement prudente puisque vous l'avez peut-être vu dans les commentaires, l'Etat tablait sur 4% d'augmentation au niveau des personnes physiques, mais nous sommes restés prudents à 2.5%. Au niveau des personnes morales, il y a toujours un décalage entre le moment où on est taxé et celui où on paie les impôts. On table de notre côté sur une augmentation de 5%, sachant que c'est l'exercice 2007 qui va être taxé.

Maintenant, la situation en 2010 nous préoccupe comme elle préoccupe aussi beaucoup de collectivités publiques et pas forcément que les collectivités publiques. Pour l'instant on n'en sait trop rien mais il s'agira de rester attentifs. Pour 2009, il semble que le produit de l'impôt soit tout à fait dans la cible de ce que l'on prévoit.

Une autre bonne nouvelle concerne la péréquation financière intercommunale puisque précédemment, lors du budget 2008, la commune de Marin-Epagnier devait payer à l'Etat environ 5 millions, en chiffres ronds. Ce montant sera ramené à 4.22 millions pour deux raisons. La première est le passage de 47 à 52 points au niveau du coefficient fiscal qui sera appliqué pour la première fois et la seconde est le départ de la commune de deux contribuables importants (une personne physique et une personne morale).

Au niveau des investissements, c'est une prévision que fait le CC (environ 3.6 millions d'investissements nets) qui concerne prioritairement le réseau d'eau, soit les eaux claires et les eaux usées.

A terme, vous l'avez vu, le CC souhaite arriver à l'équilibre financier au niveau de notre budget, relativement rapidement, raison pour laquelle il prévoit d'élaborer un programme de législature d'une part et une planification financière correspondante d'autre part. Ces deux éléments sont voulus par le CC et ont été portés dans le Règlement général de commune qui sera soumis à votre Autorité le 19 février prochain.

Pour conclure, le président du CG a parlé d'un passage du rouge au rose et c'est tout à fait juste.

Le CC est satisfait du budget qu'il vous présente ce soir et souhaite une acceptation de votre part. Il se tient, comme d'habitude, à votre disposition pour toute question de détail lors de l'examen du budget.

M. M. Eugster (ELT) indique qu'alors que nous étudions les premières variantes de budget, la menace d'un report de charges du Canton aux communes a généré bien des frustrations au sein de la commission financière.

Nous étions en effet déçus que les efforts du CC soient masqués par les propositions de l'Exécutif cantonal qui reportait sur La Tène plus de 320'000 francs de charges ou de manque à gagner. Car effort il y a eu ! Le CC nous présente des économies significatives dans son budget.

Les charges maîtrisables - soit près de 19% des dépenses totales de la commune - ont reculé de 4.5% par rapport aux budgets consolidés 2008 des communes de Marin-Epagnier et Thielle-Wavre.

La commission se félicite de ces premières mesures prudentes. Nous ne disposions en effet d'aucun point de repère hormis l'addition des budgets 2008 des deux communes fusionnées.

Or, un budget n'est pas une extrapolation du passé mais l'expression d'un projet politique.

Le résultat présenté par le CC est en ce sens pleinement satisfaisant puisqu'il permet de dégager une capacité d'autofinancement d'environ un million de francs.

La commission se réjouit aussi des intentions exprimées par le CC lors des deux séances de préparation du budget.

Nous avons en effet pris bonne note de la volonté de dégager davantage de ressources par la simplification des processus de travail, de nouvelles collaborations et une analyse critique des fonctionnements des différents services communaux.

Si ces analyses sont suivies de mesures concrètes, notre capacité d'autofinancement et donc notre capacité à développer des projets sera durablement améliorée.

La commission est toutefois préoccupée par l'évolution de nombres de postes pour lesquels syndicats intercommunaux ou associations de communes nous communiquent la facture. Nous sommes préoccupés car il s'agit dans une très large mesure d'augmentations régulières.

Nous invitons les représentants de La Tène dans les organes exécutifs et législatifs de ces syndicats et associations à rester critiques lorsque les budgets leur sont soumis et à relayer de vive voix notre souci de voir mieux maîtrisées ces dépenses.

La commission est également soucieuse de l'évolution à moyen terme des recettes fiscales. Nous sommes conscients que les prévisions pour 2009 reposent sur des recettes fiscales encore marquées par le très bon cycle conjoncturel qui s'achève.

Les personnes morales devraient être taxées en 2009 sur des résultats confortables alors que les personnes physiques seront vraisemblablement encore peu touchées par le ralentissement.

Vu la dégradation conjoncturelle en cours, ce contexte fiscal favorable ne se répétera pas en 2010.

De même, les effets concrets de la crise à venir sont encore difficiles à percevoir. Cela doit nous inciter à la plus grande prudence en termes de suivi des charges de fonctionnement et de dimensionnement des investissements.

Globalement, la commission est persuadée que ce premier budget est bon. Les hypothèses qui sous-tendent les recettes sont plausibles. Leur contraction à un horizon 2010 paraît réaliste. Les dépenses maîtrisables sont sous contrôle et leur optimisation est engagée. Seules les dépenses décidées et reportées par d'autres sont sources de frustration.

Au vu de cette analyse, la commission vous propose donc à l'unanimité d'accepter le budget qui vous est soumis.

La commission vous invite également à remercier chaleureusement tant l'administrateur communal et son équipe que le CC pour l'élaboration soignée de ce premier budget de La Tène.

Ce rapport a été élaboré le 8 décembre avec l'aide précieuse de Nicolas Krügel.

M. D. Jolidon (ELT) signale que l'Entente de La Tène, lors de sa séance de préparation, a étudié avec attention le budget n°1 de la nouvelle commune. Il en est ressorti les points suivants.

L'Entente remercie et félicite l'administration et le CC pour l'élaboration et la présentation de ce document.

Mis à part l'annexe 3 du cahier 5, les commentaires sont clairs et la présentation aérée.

L'Entente regrette de ne pas avoir pu s'appuyer sur des chiffres de référence, par exemple les chiffres additionnés de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, ce qui aurait permis aux conseillers nouvellement élus de se faire une idée de grandeur des montants proposés.

Beaucoup de questions soulevées ont trouvé réponse directement lors de la soirée par l'entremise de notre cc ou des représentants de l'Entente à la commission financière. Grâce à eux, le CG de ce soir ne se prolongera pas plus que nécessaire. Les autres questions seront posées par leur auteur lorsque le point du budget concerné sera abordé.

L'Entente a donc accepté ce lundi le budget proposé et son arrêté y relatif. Sauf imprévu de dernière minute, elle devrait confirmer son choix ce soir.

Mme S. Fassbind (PSLT) signale qu'il a été difficile pour le groupe socialiste d'appréhender ce budget, le premier de La Tène, qui lui a été présenté par les nouvelles Autorités pour l'année 2009.

En effet, il y a beaucoup de points qui sont encore en suspens et il n'y avait pas de comparaison possible. Devait-on additionner les deux budgets des communes ou demander un budget consolidé des deux budgets ?

Nous avons aussi pris conscience que certains comptes allaient être modifiés et que l'important est d'avoir un premier budget et de l'avoir comme point de référence.

Nous sommes également conscients que notre budget communal est de plus en plus dépendant de l'ailleurs, soit du désenchevêtrement, de la péréquation et du report de charges. L'autonomie communale fond comme une peau de chagrin ou plutôt comme la neige au soleil.

Nous ignorons un peu l'avenir de notre commune qui nous semble surtout présente pour son apport financier et nous en sommes un peu frustrés.

Quelle solution serait la plus adéquate pour éviter cette situation ? Nous sommes à ce jour incapables de le dire.

Heureusement, le Grand Conseil a dit non au report de charges de plus de 300'000 francs lors de sa séance de décembre 2008, ce qui permet de limiter les dégâts.

Toutefois, vu la bonne conjoncture actuelle, nous pouvions espérer un budget meilleur, surtout que l'avenir n'est pas des plus rose, financièrement parlant.

De plus, la commune nous a fait part pour la x^{ème} fois du départ de deux contribuables importants, ce qui nous dérange quelque peu et ne pourra pas toujours expliquer la différence de ses finances par le départ de ces deux fameux contribuables.

Nous sommes en revanche satisfaits d'apprendre que ce budget se présente sous de meilleurs auspices que le budget prévisionnel de la convention de fusion.

Nous entrerons donc en matière sur le budget, à l'unanimité des membres présents lors de notre séance de groupe.

M. N. Krügel (PLRT) signale que le groupe libéral-radical est serein mais il est aussi un peu prudent.

Serein, car il a le sentiment que l'exercice périlleux de ce premier budget a été remarquablement maîtrisé tant par le CC que par l'administration. Il y a moult détails, moult explications et le document est d'une clarté absolument remarquable. Nous souhaitions remercier tant l'Exécutif que l'administration de cet exercice-là.

Le groupe libéral-radical, comme il l'a dit, est également prudent.

Au-delà de la notion de déficit, qui nous met à tous un peu la puce à l'oreille, nous avons préféré nous arrêter à la question de la capacité financière, capacité d'autofinancement.

Nous sommes en effet d'avis que c'est cette mesure qui est la plus robuste et la plus difficile à influencer par différentes écritures comptables et c'est elle qui peut nous dire si La Tène est d'une part en mesure de financer l'entretien de ses infrastructures et de son patrimoine et, d'autre part, si nous pouvons maîtriser notre dette.

Dans la mouture qui nous est présentée ce soir, le compte de fonctionnement devrait permettre de générer un peu plus d'un million de francs de capacité d'autofinancement.

Le groupe libéral-radical s'est efforcé d'évaluer si, face à ce montant fort respectable, nous pouvions dormir sur nos deux oreilles.

Dans cet exercice, il est bon de rappeler la dimension considérable atteinte par la nouvelle Tène.

Nous parlons d'un patrimoine à entretenir de plus de 37 millions. Nous parlons aussi d'une dette qui frôle les 31 millions, dette à seule charge de notre commune.

Si nous imaginons procéder à une réfection de nos routes, de nos bâtiments, de nos conduites tous les 50 ans mais également rembourser notre dette sur quelque 100 ans, il nous faudra pas moins d'un million de francs par an. C'est précisément le chiffre que reflète le budget 2009. Devons-nous nous en satisfaire ? Dans l'optique d'un statu quo, d'une absence de nouveaux projets, cette dimension est probablement raisonnable, mais le groupe libéral-radical, tout comme les autres partis communaux, a des projets. La vie locale nécessite des adaptations régulières, le développement d'infrastructures plus performantes et plus attractives. Nous sommes donc prudents à la lecture de ce budget.

C'est un bon budget car il présente une base solide qui permet d'assumer l'existant mais c'est un budget qui ne permet pas de se lancer dans suffisamment de projets sans rationalisations, sans simplifications ou sans recherches de collaborations futures pour dégager davantage de moyens.

Le groupe libéral-radical invite l'assemblée et le CC à s'en souvenir dans ses débats à venir.

Comme dit il y a un instant, le groupe libéral-radical est serein mais prudent.

Il acceptera donc le budget qui nous est proposé ce soir.

L'unanimité des membres présents lors de notre séance de groupe de mardi dernier le laisse en effet penser.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, passe à l'examen de détail de ce budget.

- Seules les interventions sont indiquées -

Cahier 1 : *Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du budget 2009* :

Aucune remarque.

Cahier 2 : *Compte de fonctionnement* :

Mme S. Fassbind (PSLT), à propos de la police (page 4), pose la question, au nom de son groupe, de la police de proximité, telle qu'on la vivait auparavant. Elle n'existe guère plus dans notre commune, notamment lors des nocturnes, à la sortie des écoles et aux heures de pointe.

Comme nous estimons qu'elle est nécessaire, et malheureusement quasi inexistante, cela nous interpelle dans la mesure où l'on paie moins cher la police actuellement mais la prestation nous paraît insuffisante à ces occasions-là. En effet, il semblerait qu'il y ait divers rodéos qui animent nos rues et cela nous inquiète fortement.

Nous souhaiterions quand même que les prestations convenues avec la police soient précisées voire augmentées à l'heure actuelle.

M. M. Luthi (cc) répond que ces rodéos sont connus du CC et de la police. Ils sont surveillés mais ils ne se font évidemment pas devant le nez de la police.

Pour le surplus, les prestations de police sont discutées entre le CC et la PCN. Elles font l'objet d'un catalogue qui est régulièrement analysé (environ tous les trimestres). Lors de ces séances, les différentes rubriques sont passées en revue et commentées. A cette occasion, on reçoit un compte rendu de ce qui s'est fait et de ce qui se fait sur le terrain. Ce catalogue est établi par des professionnels, en toute connaissance de cause.

Le but de cette police neuchâteloise n'était pas de péjorer la qualité des prestations, au contraire, mais de la maintenir voire de l'améliorer, ce qui est fait parce que maintenant nous avons des policiers qui s'occupent uniquement des tâches de police et non plus de tâches annexes. Le but était aussi de faire des économies, ce qui ne veut pas dire non plus une baisse de la qualité des prestations.

Le catalogue actuellement en vigueur contient certaines prestations avec un certain nombre d'heures à effectuer. Il a été revu au vu de ce qui s'est fait l'année passée. Il n'est pas figé mais bouge en fonction de l'actualité et en fonction de ce qui se passe sur le terrain.

Mme Fassbind a parlé de la sortie des écoles. La police y est toujours présente. Avant, nos policiers étaient là chaque fois qu'il se passait quelque chose dans le village (matchs au loto, etc.) mais ce n'était pas forcément nécessaire. Il faut donc reconnaître que le système actuel fonctionne. Cela ne signifie pas non plus que si quelque chose se passe on ne fera rien du tout. Tout est bien sous contrôle et nous avons de très bons contacts avec la PCN. Au cas où il faudrait effectivement augmenter certaines prestations, on en discutera et ce sera fait s'il y a lieu de le faire.

* * *

M. D. Jolidon (ELT), concernant le compte 200.302.00 (page 7) voit un budget pour une place de directeur. Or, dans le règlement de commune, il est précisé que le CG délibère et vote sur toutes les propositions qui lui sont faites dont, entre autres, la création de nouveaux postes communaux. Il constate qu'on est un peu mis devant le fait accompli et aimerait savoir pourquoi cela n'a pas été fait et quand cela le sera.

M. M. Muster (cc) répond qu'effectivement cette règle figure dans le règlement général de commune.

Toutefois, un directeur d'école est assimilé au personnel enseignant et ce dernier ressort de la loi sur le personnel enseignant de l'Etat.

Par ailleurs, dans le rapport opérationnel qui a soutenu l'élaboration de la convention de fusion, il y a une disposition relative au futur où, à la page 17, sous le thème *écoles - processus et structure*, on trouve un chapitre concernant le travail administratif. Jusqu'ici, le travail administratif était effectué dans le cadre de l'école de Marin-Epagnier et également dans le cadre de l'école de Thielle-Wavre par un *correspondant administratif*, travail pour lequel des heures de décharge étaient attribuées. Une heure de décharge représente en fait deux salaires, celui de l'enseignant qui est chargé de faire le travail administratif et celui de la personne qui le remplace lorsqu'il fait ce travail, plus une indemnité annuelle importante représentant un salaire d'enseignant pour Marin-Epagnier et pour Thielle-Wavre une indemnité un petit peu plus modeste de l'ordre d'un millier de francs.

Il a en outre été prévu dans ce rapport, au niveau du traitement administratif, le remplacement des décharges des enseignants et d'une partie du travail de la commission scolaire par une structure administrative et organisationnelle unique avec création d'un poste à 50% pour le gérer. Au niveau de l'impact, ces éléments correspondent à une augmentation des charges des ressources humaines pour un montant de 25'000 francs.

En ce qui concerne la mise en place de ce poste de directeur, on arrive à des chiffres qui sont assimilables à ce qui a été annoncé, voire inférieurs, puisque pour la commune de La Tène la charge réelle pour la création de ce poste revient à 21'500 francs.

Pourquoi est-ce que le CG n'a pas été contacté ? Parce que le CG n'existait pas au moment où on a mis en chantier tout ça. On ne pouvait donc pas le contacter et comme déjà dit, c'est quelque chose qui avait été décidé dans le cadre de la fusion.

Quand va-t-on le faire ? Il ne sait pas si on peut décider quelque chose comme ça a posteriori. Il faudrait qu'il en discute avec ses collègues mais il ne voit pas très bien le bien-fondé d'une demande a posteriori.

Il faut aussi dire que les commissions scolaires de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier n'existeront plus à partir du 1er janvier 2009 et que dans le cadre de La Tène nous n'avons pas de commission scolaire. Il était donc nécessaire, pour gérer l'école, d'avoir une personne - un directeur - pour la gérer puisqu'il n'y avait plus personne pour faire le travail effectué par les commissions scolaires.

M. D. Jolidon (ELT) n'est pas tout à fait d'accord avec la réponse et reviendra une autre fois sur le sujet. Si le CG n'avait pas d'existence légale, le CC de La Tène n'en n'avait pas plus puisqu'on sera tous au 1er janvier 2009 en activité. On s'est déjà réuni 3 ou 4 fois et on aurait eu le temps de discuter de ces points dans les CG de la nouvelle commune.

M. J.-P. Ros (PSLT) signale qu'on est en train de discuter d'un budget. Un budget, c'est une prévision, c'est un engagement d'argent. Si on dit qu'il y a un directeur dans le budget et que dans quelques mois on se dit non il ne faut pas de directeur, on n'est pas obligé d'en avoir un. On fait l'école sans commission scolaire et sans directeur. Ce n'est pas un souci. Ce n'est pas obligatoire parce que c'est inscrit au budget.

S'il met au budget une certaine somme pour une réfection de l'Espace Perrier par exemple, il n'est pas obligé, même si cette somme est engagée, de l'utiliser. Nos comptes sont d'ailleurs truffés de sommes qui ont été engagées et qui n'ont jamais été utilisées. Dans toutes les communes, dans toutes les collectivités publiques, un débat démocratique a lieu et si on refuse ce poste, on est libre de le faire. Ce n'est pas parce que c'est prévu au budget qu'on est pris à la gorge sans avoir été consultés.

* * *

Mme M. Penaloza (PSLT) aimerait revenir à la page 5, compte 140.352.00 (participation SIS). Notre groupe a vu que le budget des sapeurs-pompiers s'alourdit et s'en inquiète. Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation ?

M. M. Luthi (cc) répond que tout le monde s'en inquiète. Il faut savoir, nous l'avons déjà dit et répété, que la police du feu est une loi cantonale. Nous sommes obligés de faire partie d'un centre de secours. Nous n'avons pas le choix. Le centre de secours pour ici est Neuchâtel et c'est Neuchâtel qui le gère. Ce n'est pas un syndicat et nous n'avons pas la possibilité de dire quelque chose. Malheureusement, pour le moment, c'est comme ça. Il fut un temps où on tirait à boulets rouges sur les syndicats mais on s'aperçoit dans d'autres circonstances qu'il serait bien utile d'avoir un tel syndicat.

Qu'est-ce qui justifie une telle augmentation ? On a eu toutes les explications lors de la présentation du budget par la Ville. Il s'agit de l'augmentation des salaires et aussi de la facturation de la location de la caserne. Il faut dire que la Ville ne facturait rien auparavant pour ses propres locaux aux communes faisant partie du SIS. Cela a fait un immense saut à partir de ce moment-là.

Il faut aussi savoir que Monsieur le conseiller d'Etat en charge de la sécurité, Jean Studer, est en train de plancher, après la police, sur la question des pompiers. Il y a toute une étude qui est en train d'être faite pour regrouper les cours de ces pompiers, ceci dans le but de diminuer les coûts. Il semblerait, aux dernières nouvelles, qu'il y ait possibilité d'économiser, dans le canton, trois millions. Il ne peut pas dire comment parce que les communes n'ont pas été consultées. Les seuls qui ont été consultés dans cette affaire sont les commandants des corps de sapeurs-pompiers, partenaires qui font partie d'un groupe de travail, et pour le moment tout se discute entre eux. On espère qu'un jour ou l'autre les communes seront quand même consultées à ce sujet-là. Si on l'est, on fera valoir à ce moment-là notre point de vue, si on peut encore le faire. On espère que dans cette affaire, cela aille dans le même sens que la police, vers une diminution de charges mais sans modifier l'efficacité.

Nous avons aussi une convention avec la Ville de Neuchâtel pour le service d'ambulances et c'est la Ville qui fixe les tarifs. Nous n'avons pas la possibilité d'influencer ces coûts, ce qui ne veut pas dire que dans les séances de présentation des budgets, il n'y a pas de remarques car il y en a. La Ville en a déjà tenu compte dans une certaine mesure.

Comme cela a été dit du côté de la commission financière, dans toutes ces associations de syndicats, il est vrai que les communes doivent se montrer un peu plus incisives dans la mesure où elles ont le pouvoir de faire bouger les choses.

* * *

M. M. Muster (cc), pour revenir à la page 7, souhaiterait apporter quelques compléments à la question posée par M. Jolidon tout à l'heure.

En effet, le directeur fait bien partie du corps enseignant et n'est pas assimilé au personnel communal. Ceci est défini par la loi sur la scolarité obligatoire et les autorités scolaires. On retrouve également des mentions de ceci dans la modification de la loi, publiée le 4 juillet 2008 dans la Feuille officielle.

Il est indiqué dans le règlement de commune de Marin-Epagnier, seul élément dont on dispose actuellement, à l'art. 95[1], que *les attributions de la commission scolaire sont déterminées par les lois et règlements scolaires*. Les lois et règlements scolaires disent que les commissions scolaires peuvent nommer un directeur sous réserve de ratification du Conseil d'Etat.

Dans la modification de la législation, on retrouve aussi, toujours sous réserve de ratification du Conseil d'Etat, que le CC, le comité scolaire ou le comité scolaire régional, a la faculté d'instituer une direction d'école à laquelle il peut déléguer une partie de ses attributions.

Bien que comprenant la situation que M. Jolidon évoque, il n'a pas le sentiment d'avoir été à l'encontre des règles en vigueur.

Nommer un directeur n'est pas une chose qui se fait en deux temps et trois mouvements. Une école de 400 élèves, soit une 20^{aine} de classes, ne se manage pas comme ça d'un coup de baguette magique.

Il rappelle, comme déjà dit lors du dernier CG, que les commissions scolaires de Thielle-Wavre et de Marin-Epagnier, avec l'aide des cc responsables des dicastères des communes sortantes, ont déjà entrepris ce travail au printemps dernier pour la création d'un cahier des charges et faire toutes les démarches nécessaires auprès du Canton pour avoir l'aval de la création de ce poste. Il rappelle également que l'Etat s'est engagé à un subventionnement de 25% du salaire.

Ce temps-là était donc nécessaire. On ne pouvait pas prendre contact au printemps avec le CG puisqu'il n'existait pas. Le CC non plus d'ailleurs.

* * *

M. D. Jolidon (ELT), concernant le compte 210.316.00 (page 9), signale que le CIS facture à la commune de Marin-Epagnier 35 francs de l'heure pour les heures de gym des élèves.

Les sociétés locales, quant à elles, se voient facturer les mêmes heures à 12 francs de l'heure.

Sachant que la commune est propriétaire du CIS, il aimerait qu'on lui explique cette différence de 300% entre des externes et le propriétaire même.

Mme Z. Bangerter (cc) répond que lorsqu'on a signé le nouveau bail commercial au 1er juillet 2008, on avait déjà convenu que le prix de location serait le même que pour les salles de gymnastique. Il avait également été convenu que le gérant était responsable de la location de sa salle omnisports mais en demandant une clause spéciale dans le contrat comme quoi il devait la louer aux sociétés locales avec un tarif préférentiel. Il était donc clair pour nous que c'était lui qui fixait les prix et nous n'avons pas de regard là-dessus.

* * *

Mme M. Penaloza (PSLT), s'agissant du Théâtre du Passage, signale que certaines communes bénéficient de places à prix réduit pour certains spectacles. Quand est-il de La Tène ?

Comment expliquer une participation de la commune aussi élevée sans prestation correspondante ? Peut-elle prévoir l'achat d'abonnements à prix réduit, comme elle le fait pour les cartes journalières de train.

Mme Z. Bangerter (cc) répond que la commune de La Tène restera membre du syndicat intercommunal et les communes membres de ce syndicat bénéficient de réduction pour les gens qui ont des abonnements.

Il semble à Mme S. Fassbind (PSLT) que certaines communes ont des places (par jour ou par spectacle) à prix réduit, pour 20 francs la place.

Mme Z. Bangerter (cc) se renseignera et redonnera réponse.

M. R. Walther (PLRT) souhaiterait que les intervenants se lèvent et parlent plus fort ou dans le micro.

* * *

M. D. Jolidon (ELT), concernant le compte 900.340.00 (page 37), voit qu'on a un impôt foncier, de 500 francs, pour des immeubles de rendement sis dans d'autres communes neuchâteloises. Il aimerait savoir pour quels immeubles et dans quelles localités et ce que cela rapporte à la commune.

M. Y. Boillod (administrateur communal) répond qu'il s'agit de l'impôt foncier qui est acquitté par la commune de La Tène auprès d'autres communes pour des terrains qu'elle possède, principalement pour la grosse forêt (~100'000 m^2) située au-dessus de Saint-Blaise. D'autres propriétés de la commune, d'utilité publique, sont exonérées d'impôt foncier, par exemple le cimetière ou le captage de Vigner.

* * *

S'agissant de la synthèse des comptes de fonctionnement, M. D. Jolidon (ELT) a une question par rapport aux 2 millions promis par l'Etat pour la fusion. On a eu dans les comptes 2007 et 2008 pas mal de dépenses qui ont un rapport avec cette fusion et il constate que ces 2 millions ne sont pas mis dans les comptes ou en tout cas qu'ils n'y apparaissent pas. Quand seront-ils versés et où seront-ils intégrés dans la fortune de la commune ?

M. Y. Boillod (administrateur communal) répond qu'il a eu à ce sujet un téléphone, hier, avec M. Pierre Leu, chef du service des communes. L'aide sera versée en deux fois, cela était initialement convenu et discuté, la première (1 million) fin janvier et la seconde (1 million) fin juin.

En ce qui concerne l'affectation de cette somme, tel que cela est prévu dans le rapport de fusion, une partie sera affectée au désendettement et l'autre à l'augmentation de la fortune communale pour un rapport de ⅔ - ⅓ mais il ne se rappelle plus quelle partie sera affectée au désendettement et laquelle le sera à l'augmentation de la fortune communale.

Cela n'apparaîtra pas dans le compte de fonctionnement mais uniquement dans le compte de bilan.

Cahier 3 : *Récapitulation par nature* :

Pas de remarque.

Cahier 4 : *Prévisions des investissements* :

Pas de remarque.

Cahier 5 : *Annexes* :

Pas de remarque.

La parole n'étant plus demandée, l'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

L'arrêté du Conseil général approuvant le budget 2009 est accepté à l'unanimité.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, remercie le CC et l'administration du travail exemplaire qui a été fourni afin de pouvoir établir ce budget.

M. J,.-M. Germanier (cc) remercie, au nom du CC, le CG de ce vote unanime. Nous y voyons une belle preuve de confiance que nous nous efforcerons d'honorer l'année prochaine.

M. D. Rotsch (cc), en sa qualité de président du CC et à l'instar de M. Germanier, aimerait aussi remercier le CG d'avoir accepté ce budget qui est, à notre sens, transparent et avec lequel on va pouvoir travailler. On a de loin pas chercher à enjoliver ou maquiller la situation, ce qui aurait été une opération complètement fausse.

En complément d'information s'agissant de la question posée par M. Jolidon par rapport aux 2 millions promis par l'Etat pour la fusion, il signale que le rapport opérationnel fait état de ⅔ de la somme qui seront mis en capital.

4. Motions et propositions

Aucune.

5. Interpellations et questions

Mme S. Fassbind (PSLT) signale que le groupe socialiste a déposé ce jour une question auprès de l'administration communale, qui est la suivante :

Le Groupe socialiste questionne ce jour le CC sur la possibilité de créer, en tout cas de dénommer, très prochainement une rue, une place, un parc voire tout autre site de la commune, "du 24 février", pour marquer la fusion, qui est un événement dont il faudra se souvenir mais qu'il y a lieu également de marquer à l'heure actuelle.

Est-ce que le CC a réfléchi à la question ou va-t-il le faire vu notre question ? Nous restons attentifs au résultat de ses réflexions.

Mme Z. Bangerter (cc) signale que le CC est prêt à réfléchir à cette question.

Cela s'inscrit également dans une proposition qu'avait faite un autre groupe au niveau d'une nouvelle nomination des salles de l'Espace Perrier.

Comme la commune est appelée à se développer, il sera réfléchi le moment opportun à l'endroit où le nom du "24 février" sera le plus approprié.

6. a) Communications du Conseil communal

M. M. Luthi (cc) aimerait remercier Mme Fassbind d'être intervenue sur le problème de la sécurité, ce qui va lui permettre d'enchaîner au niveau des écoles.

Comme vous avez pu vous en rendre compte, on vit actuellement un véritable temps d'hiver, avec de la pluie et de la neige.

Chaque matin, lorsqu'il prend le bus ou le train, il s'aperçoit qu'il y a encore des enfants qui continuent d'aller en vélo depuis Epagnier ou depuis les quartiers Est. Ils empruntent soit la route principale (rue de la Gare), soit la route qui vient d'Epagnier qui, il faut bien le dire, est assez mal éclairée.

Les vélos de ces enfants, malheureusement déjà habillés en sombre et circulant sur des vélos noirs, ne sont pour la plupart pas équipés de lumière (avant ou arrière). Cela est dangereux et d'autant plus dangereux du côté de la route d'Epagnier car il y a des camions qui viennent sur les chantiers Migros. On peut facilement s'imaginer que ces enfants sont des cibles assez faciles pour créer des accidents.

Il aimerait attirer l'attention des parents pour qu'ils surveillent leurs enfants et surtout pour qu'ils fassent en sorte que leurs vélos soient équipés, car ce n'est pas du domaine de la commune, ni de la police, de contrôler tout ça. Si vous faites partie de ces parents-là, veillez à ce que vos enfants, pendant cette période, soient le mieux protégés possible, s'il vous plait.

M. M. Muster (cc) informe le CG qu'en date du 24 novembre 2008, le CC a nommé M. Gérard Bauen en tant que directeur des écoles enfantine et primaire de la commune de La Tène, ceci pour une durée de deux ans. Il entrera en fonction le 1er janvier 2009. Il tient à préciser que cette place ne lui était pas due. D'autres candidats apportaient des qualités intéressantes. Ce qui a retenu l'attention du CC, c'est la connaissance du terrain spécifique à nos écoles dont bénéficie M. Gérard Bauen.

Il nous fallait trouver la personne s'intégrant au mieux au corps enseignant en place. Une personne plus jeune aurait certainement permis aux jeunes enseignants de mieux se reconnaître en la personne du directeur, ce qui n'aurait pas forcément été le cas des plus âgés.

Il nous fallait quelqu'un capable de diriger, de soutenir, d'encourager et de réprimer le cas échéant. En la personne de M. Bauen, nous avons trouvé ces compétences. Le regard impartial et extérieur du bureau CBVA SA, qui a procédé à un assessement des trois candidats que le CC avait retenus, a confirmé notre choix. En effet, selon le bureau CBVA SA, M. Gérard Bauen était la personne qui se rapprochait le plus de la personne que nous recherchions.

Mme Z. Bangerter (cc) informe le CG concernant le CIS. Comme vous l'avez probablement vu, il y a un petit peu plus de deux semaines, un grand coup de vent a décroché la paroi Est du CIS. Une plaque du plafond est tombée et on a dû fermer la salle omnisports.

On s'est rendu sur place et on a demandé une expertise pour connaître l'étendue et le coût des dégâts.

L'Etat entrerait en matière si l'expertise arrive à la conclusion que les dégâts ont été causés par un coup de vent. Au niveau de l'étendue des dégâts, c'est moins grave que prévu mais on attend encore le rapport des experts indiquant le coût des réparations.

Des poteaux ont été mis mais ils ne sont pas très bien fixés. On a rendez-vous demain à midi pour mieux les fixer afin d'éviter que la paroi bouge. Cela coûtera entre 3'000 et 5'000 francs et ce sera en principe pris en charge par l'Etat.

b) Communications du bureau du Conseil général

Aucune.

7. Divers

M. S. Girardin (ELT) signale qu'il y a quelques semaines, un grand centre commercial ouvrait une partie de son bâtiment. Depuis lors, il illumine l'autoroute de mille feux. Comme on n'a pas eu de Saint-Nicolas cette année et comme le temps extérieur l'a inspiré, il s'est permis de faire une petite comptine de Noël à cet effet.

Le géant et l'arbre de Noël

Au temps où les flocons tombent tout blancs, que les maisons s'ornent de leurs beaux apparats, voici que maître cumulus, surnommé le grand géant, voulu aussi parer sa maison de la cave au galetas. En effet, il s'était construit une maison toute noire que de grands architectes lui avaient vite bâtie selon de vrais critères, propres et verts. C'est notoire. Mais on fit vite fi de ces viles économies. Oui, le géant préférait briller de mille feux, comme un authentique et vrai sapin de Noël. Alors mille lumières jaunes illuminèrent les cieux, comme de l'électricité qui jaillissait à la pelle. Les habitants vinrent tout rouges de colère, certains même violets de rage, ou pire cramoisis. Un autre géant bleu, quant à lui, était fier car ses compteurs viraient à l'infini. Moralité : nous parlons tous d'économie d'énergie mais les géants ne connaissent ni cierges, ni bougies.

M. A. Crameri (PSLT) est un peu étonné de la prise de position de M. Luthi concernant les enfants qui vont à l'école le matin car le premier rôle d'une police est la prévention. Il est d'accord que les parents sont responsables mais la prévention de la police doit être là. Elle est encore plus importante quand elle fait de la prévention que quand elle met des amendes pour des dépassements de stationnement limité. Il aimerait qu'une police de proximité fasse au moins ce travail-là : protéger nos enfants. De temps en temps, si un gamin est pris, il peut en parler avec ses parents afin d'éviter un accident mais il ne faut pas mettre la faute sur les parents.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, rappelle la soirée du 31 décembre : le *Cabatène*. Il signale qu'il reste des places. Parlez-en autour de vous et inscrivez-vous si ce n'est pas déjà fait car la soirée s'annonce très intéressante.

M. M. Binggeli (PSLT), président du CG, signale que les membres du CG qui ne font pas partie du CG de Marin-Epagnier sont cordialement invités à assister à la séance historique de dissolution des autorités législatives de feu la commune de Marin-Epagnier. Un apéritif sustentatoire suivra la prochaine séance. Le bureau du CG vous souhaite ainsi qu'à vos familles de superbes Fêtes de fin d'année.

La parole n'étant plus demandée, M. M. Binggeli (PLST), président du CG, clôt la séance à 20 h 10.

- Applaudissements -

La rédactrice du PV,

J. Nussbaum

Au nom du Conseil général : Le président, Le secrétaire,

M. Binggeli N. Krügel